

Accords salariaux 2022

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
TERTIAIRE			
Commerce de détail			
Coop	0,8% de la masse salariale, CHF 40 pour les salaires mens. bruts sous CHF 4'500, au-dessus augm. individuelle de 0,6%	Salaire minimal: + CHF 100, désormais CHF 4100 brut	
Lidl			
Migros (Syna n'est pas partenaire CCT)			
Shops de stations-service		Tous les salaires minimaux: + CHF 50, Nouvelle catégorie pour les travailleurs non qualifiés dans leur troisième année de service: + CHF 20 sur le salaire minimal des travailleurs non qualifiés	Augmentation des salaires minimaux seulement à partir de la DFO (attendue au début de l'été)
Hôtellerie/restauration			
Hôtellerie/restauration		0,2% sur les salaires minimaux	
Industrie agroalimentaire			
Boulangeries		Gel des salaires!	Les plus bas salaires minimaux (CCT coiffure exceptée).
Fenaco	1,0% masse salariale, augm. individuelle		
Santé			
Argovie Hôpital cantonal Argovie Hôpital cantonal Baden Services psychiatriques			
Bâle-Campagne Hôpital cantonal Psychiatrie	0,4% augm. générale et 0,6% individuelle		
Bâle-Ville Hôpital universitaire Psychiatrie universitaire	0,7% augm. individuelle / 1,3% pour certains groupes professionnels		

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
Hôpital Felix-Platter Hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâle (UKBB) Rehab Bâle	0,7% augm. individuelle / 0,21% individuelle selon prestations 0,5% augm. individuelle / 1,5% pour certains groupes professionnels 0,7% augm. individuelle / 1,3% pour certains groupes professionnels 1,0% augm. générale		
Neuchâtel Hôpital, Centre psychiatrique, EMS et soins à domicile	0,6% d'adaptation de la grille salariale (collectif) à l'IPC		En plus, il faut considérer l'annuité automatique (individuelle) en raison de l'expérience
Jura Hôpital du Jura	Dépend de la décision étatique sur l'indexation des salaires (à l'IPC) et sur une hausse réelle éventuelle des salaires		Décision étatique plus tard en décembre En plus, il faut considérer l'annuité automatique (individuelle) en raison de l'expérience
Fribourg Hôpital de Fribourg	Dépend de la décision étatique sur l'indexation des salaires (à l'IPC) et sur une hausse réelle éventuelle des salaires		Décision étatique plus tard en décembre. En plus, il faut considérer l'annuité automatique (individuelle) en raison de l'expérience
Thurgovie Hôpital Thurgau SA	-		
Vaud Hôpital, EMS et soins à domicile	Dépend de la décision étatique sur l'indexation des salaires (à l'IPC) et sur une hausse réelle éventuelle des salaires		Décision étatique plus tard en décembre. En plus, il faut considérer l'annuité automatique (individuelle) en raison de l'expérience
Valais Hôpital Valais			Négociation salariale certainement lors de la dernière séance direction-syndicats qui aura lieu la semaine du 13 décembre. En plus, il faut considérer l'annuité automatique (individuelle) en raison de l'expérience
Hôpital Riviera-Chablais	Discussion le 6.12. pour une éventuelle adaptation des salaires à l'IPC		
Zoug Hôpital cantonal Zoug SA	-		

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
VIVA SA EMS, Lucerne	-	-	
Nettoyage			
Nettoyage Romandie	-	Aucune augmentation ou adaptation des salaires minimaux pour 2022. Canton de Genève : compte tenu du salaire minimum cantonal, les deux catégories salariales les plus basses de la CCT Nettoyage augmenteront de 0,13%	
Nettoyage Suisse alémanique	-	-	En raison du Covid, prolongation de la DFO jusqu'à fin 2022, sans négociations salariales
INDUSTRIE			
Industrie chimique et pharmaceutique			
BASF			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
DSM Nutritional, Sisseln AG			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
DSM, Lalden			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
EMS Chemie			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Lonza			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Novartis			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Syngenta, Monthey			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Monosuisse	0,5% augm. générale + 0,5% individuelle		
Industrie électricité et énergie			
Viteos	1,2% augm. générale		
Groupe e, Fribourg	1,5% augm. individuelle		
Romande Energie	0.8% augm. individuelle + CHF 285 en bons		
Industrie MEM			
CCT Industrie MEM		Compensation du renchérissement 1,2% Région A: + CHF 47 Région B: + CHF 44 Région C: + CHF 72	

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
Georg Fischer Machining Solutions	1,4% augm. individuelle		
Jakob Müller AG	0,5% augm. individuelle		
Nussbaum AG	0,5% augm. générale		
Bucher Unipektin	1,3% augm. générale		Quasi générale
Schindler ascenseurs	0,85% augm. individuelle		
Industrie textile			
SWISSMODE			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Schöller Textil SA			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
Swisstextile			Les négociations n'ont pas encore eu lieu
USMM (Union suisse des métiers de la mode)		0,7%	
Industrie horlogère et microtechnique			
Horlogerie Suisse alémanique	0,9% ou CHF 49 compensation du renchérissement		
Horlogerie Suisse romande Tessin	0,9% ou CHF 49 compensation du renchérissement		
Industrie graphique			
Gutenberg Druck	Pas de négociations à cause du Covid19		
Autres			
Ypsomed	Gel des salaires		
ARTISANAT			
Secteur principal de la construction			
Secteur principal de la construction national	Pas d'accord	Pas d'accord	04.11.2021: Notre revendication: CHF 100 d'augm. générale et des salaires minimaux, + CHF 2 d'indemnité de repas. Négociations achevées sans résultat. Argument des entrepreneurs: les augm. salariales mettent en péril les emplois de la branche et Syna refuserait de reconnaître

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
			la valeur des augm. salariales individuelles consenties selon les prestations. Les augmentations générales selon le principe de l'arrosoir ne résoudraient pas le manque de main d'œuvre qualifiée.
Second-œuvre			
Second-œuvre Suisse romande	Pas d'entrée en matière pour des augmentations salariales Gel des salaires	Gel des salaires	
Industrie des produits en béton			
Carrosserie	CHF 60 augm. générale dès le 1.7.2022 (début nouvelle CCT) jusqu'à un salaire mens. brut de CHF 6'300,00		
Installations électriques et de télécommunication	0,9% augm. générale (compensation du renchérissement selon CCT) plus 0,6% individuelle		
Enveloppe des édifices			
Technique du bâtiment	CHF 60 augm. générale, désormais un jour de carence en cas de maladie, mais 90% du salaire au lieu de seulement 80%		
Échafaudage	CHF 30 augm. générale, salaires minimaux + CHF 30	+ CHF 30	
Construction en bois	Augm. de 0,8% des salaires de la grille salariale	+ 0,8%	
Industrie du bois			
Plâtrerie-peinture			
Marbre et Granit	CHF 50 augm. générale	inchangé	
Construction métallique	Augm. individuelle de 1% de la masse salariale		
Industrie du meuble	0	Augmentation de CHF 50	
Manufactures d'orgues	CHF 50 augm. générale	CHF 50	
Location de services			
Menuiserie	-	-	Dès DFO de la nouvelle CCD, augm. de 1,0% des salaires minimaux pour CFC

Branche / entreprise	Effectif	Salaire minimal	Divers
Tuileries-briqueteries	CHF 50 augm. générale	Augmentation de CHF 50 Augm. de CHF 130 du plus bas salaire minimal à CHF 4'000	
Carrelage et poêlerie-fumisterie	-	-	
CCT cadres de la construction et contremaîtres	Pas d'accord	Pas d'accord	Après 3 rondes de négociations, l'échec des négociations salariales a été déclaré le 8 décembre 2021.